

L'Assemblée Générale de Charolais le 18 juin à L'Agropôle du Marais

L'AG Charolais France a rassemblé le 18 juin dernier l'ensemble de ses membres autour du rapport d'activité 2014, et des sujets d'actualité qui modifieront demain le monde de l'élevage.



Charolais France : une structure, des missions

Charolais France est au service des 50 000 éleveurs charolais. Elle assure les fonctions d'orientation et de représentation de la race bovine charolaise et veille à la cohérence des actions qui concourent à l'amélioration génétique de la race.

Charolais France répond aux besoins de l'ensemble des producteurs de viande français utilisant la race charolaise, à la fois en reproducteurs de monte naturelle, en semences ou embryons.

Les principales missions de Charolais France

- Définition des caractéristiques de la race
- Définition des critères d'appartenance d'un animal à la race
- Certification raciale
- Tenue du Livre Généalogique (critères de rattachement des animaux aux sections et niveaux de qualifications)
- Orientation des programmes d'amélioration génétique par concertation, définition des objectifs de sélection
- Ingénierie spécifique de la morphologie raciale
- Délivrance des documents relatifs aux missions
- Représentation auprès des partenaires institutionnels français ou étrangers / Conduite d'actions génériques relatives à la race

- Mener des programmes de recherche appliquée et de recherche de références techniques et économiques en rapport avec leur race

L'Organisme de Sélection délègue au Herd Book Charolais une partie des opérations comme la tenue du Livre Généalogique, l'ingénierie Spécifique de la morphologie raciale...

Charolais France : une structure organisée autour de commissions

Elles sont au nombre de trois et ont en charge la réflexion autour d'un thème :

- La commission «suivi des missions déléguées» : le livre généalogique et le contrôle poids naissance.
- La commission «projet de recherche génomique».
- La commission stratégique : «réflexion autour de l'exploitation de la vache charolaise de 2025, les attentes de la filière et du consommateur...».

La promotion de la race

Dans le cadre de la promotion raciale, Charolais France a développé un certain nombre de partenariats et des outils de communication.

- L'ambassadrice de la race : Mme Loiseau, qui a accepté de défendre naturellement et bénévolement notre Charolaise en France et au-delà de nos frontières, notamment lors de son passage à la télévision le 7 août 2014 dans l'émission *Télé Matin* où elle a défendu les produits de grande qualité et mis en avant notre race charolaise, en vantant ses caractéristiques en France et à l'étranger.

- Réalisation d'une plaquette financée par des fonds européens de la région Bourgogne et recensant toutes les références économiques et techniques de la race charolaise.

En août 2014, une enquête consommateurs a été réalisée auprès de 159 personnes, dont 62 % de femmes

De cette enquête, il ressort :

- le 1^{er} critère de sélection du consommateur est la qualité, à 72% ; il choisit sa viande à 91% sur la provenance ;
- le critère de la race est un élément important dans le choix de la viande

- pour 72 % des consommateurs ;
- une portion d'une personne à griller, de bonne qualité (goûteuse tendre), de race charolaise, à 5 € est, à 62 %, considérée comme le prix juste par les consommateurs interrogés.

mais France s'est tenue It, à Magny-Cours



● Présence sur de nombreux salons : la race Charolaise est présente sur les plus grands salons nationaux : Salon International de l'Agriculture, Sommet de l'élevage, Space de rennes...mais aussi représentation de la race en Italie et Hongrie...

Le projet du nouveau règlement zootechnique de l'union européenne

En février 2014, la Commission Européenne (DG SANCO) a présenté une proposition de règlement zootechnique applicable aux échanges et à l'importation dans l'Union européenne d'animaux reproducteurs et de leur matériel génétique (réf : 2014/00032). Ce projet unifie les principes de base de l'actuelle législation zootechnique, pour améliorer la libre circulation des reproducteurs et de leur matériel de reproduction.

Ce texte introduit des changements importants dans l'organisation de l'amélioration génétique des ruminants en France, notamment par la fin du marché public d'enregistrement et de contrôle des performances assuré essentiellement par des entreprises de Conseil en Elevage (ECEL) ou des Etablissements de l'Elevage (EDE) et la fin des monopoles de la certification

de la parenté des bovins, confiée aux EDE, de l'évaluation génétique officielle des ruminants confiée à l'INRA et de la publication des valeurs génétiques officielles des reproducteurs, confiée à l'Institut de l'élevage.

On passe d'un dispositif génétique français des ruminants, organisée par métiers réglementés et protégés, à un **système basé essentiellement sur la contractualisation, au sein duquel l'Organisme de Sélection de demain (nommé demain OES ou Bsue) est le pivot.**

Il a été rappelé la volonté des autorités françaises de conserver l'unité au sein de chaque race. Lors de cette Assemblée, il a été rappelé les propos du Conseiller du Ministre, M. Ferreyra, à l'AG Races de France, le 28 mai 2015 : « Nous sommes actuellement, au niveau européen, dans un contexte de forte évolution réglementaire avec la négociation du règlement zootechnique. Cette négociation sera porteuse d'enjeux beaucoup plus forts en termes d'organisation de la sélection et de sa diffusion dans toute l'Union Européenne. La définition du programme de sélection est déterminante pour l'organisation du dispositif génétique français et européen. Or, il n'est actuellement pas défini dans le projet de règlement. Le programme de sélection, tel qu'il est décrit dans les critères d'approbation du programme de sélection, en annexe du projet de règlement européen, ne fait pas actuellement l'objet de la même interprétation par tous les acteurs. Certains y voient l'obligation pour les entreprises de sélection d'être agréés comme organisme de sélection pour pouvoir poursuivre leur activité. Le MAAF ne partage pas cette analyse, tout comme la Commission européenne, qui l'a précisé par oral lors d'une réunion du groupe de travail sur le projet de règlement en début d'année. Pour le MAAF, le programme de sélection correspond aux prérogatives des organismes de sélection (OS) précisées dans les réglementations communautaire et nationale actuelles (notamment l'orientation de la race). Les activités des entreprises de sélection

Jean Denaux, Affineur de viande

Jean Denaux, affineur de viande, chef d'entreprise qui compte aujourd'hui 17 salariés, est intervenu à l'occasion de l'Assemblée Générale de Charolais France pour présenter son métier d'affineur et expliquer les raisons pour lesquelles il a choisi de travailler la viande charolaise.

Petit-fils d'éleveur et fils de boucher, Jean Denaux fournit aujourd'hui de grandes tables françaises et exporte dans de nombreux pays étrangers. Son parti pris : savoir s'adapter, promouvoir la qualité en reliant le monde de la production à la gastronomie. « Le charolais que je vends après maturation est supérieur à n'importe quelle viande étrangère. L'affinité entre un chef de cuisine et son produit est capitale. Il doit se retrouver dans son produit sinon il n'y a pas d'expression de plaisir dans l'assiette. Il faut donc se rapprocher de ce que recherche le client. Ce qu'il recherche, c'est avant tout la tendreté, la conduite de l'animal est capitale, mais la maturation a également une large place dans la tendreté. La viande est comme un vin : il y a des vins du nouveau monde qui sont faits pour être bus tout de suite, si on les garde, ils ne sont pas meilleurs. Par contre, un vin d'un grand cru en France, s'il est bu trop vite, n'est pas bon, mais si on le garde 10 ans...

La viande se travaille donc comme le vin, avec des temps de maturation spécifique en fonction du morceau de viande. Il y a aujourd'hui de la place pour les viandes de qualité, c'est ce que recherche le consommateur ! ».



tion concernant, quant à elles, le choix des reproducteurs, l'organisation de l'évaluation génétique des reproducteurs candidats à l'évaluation, la mise sur le marché et la diffusion des semences des reproducteurs sélectionnés.

La France, appuyée par d'autres états-membres, demande donc que le programme de sélection soit explicitement défini dans le projet de règlement européen, afin de lever cette ambiguïté qui touche au domaine de l'organisation du secteur de la sélection des ruminants.

La demande des autorités françaises est de maintenir la notion de programme de sélection, telle qu'elle a été appliquée jusqu'à aujourd'hui. Aussi est-il nécessaire de continuer à affiner les définitions dans le projet de texte pour lever toute ambiguïté. »

Rapport moral et d'orientation de Michel Baudot, Président de Charolais France

« Je vais, à travers cet exercice oral statutaire, vous décrire ma perception de la première race à viande française, de son organisation actuelle, dont notre Organisme de Sélection se doit d'en être le tuteur.

Si notre Fédération peut à l'heure du bilan 2014 s'enorgueillir de terminer son exercice comptable de façon plus qu'honorable et que je me dois de remercier notre Directrice, Florence Marquis, pour cette saine gestion comme pour toute sa passion et sa patience consacrées au service de notre race, il m'est dû d'être plus nuancé quant au bilan moral de notre organisation raciale qui, hélas, sans en être totalement responsable, ne sait pas apporter de meilleurs résultats financiers à nos éleveurs charolais que ceux que l'on connaît actuellement.

En effet, si la race charolaise demeure la première race à viande française en nombre de têtes et qu'elle pèse 1/3 du tonnage de viande de bœuf abattu, malgré les centaines de milliers de jeunes bovins exportés vifs, elle subit, de par son poids sur le marché plus que d'autres, la recherche de prix bas que l'aval s'emploie chaque jour à obtenir.

Ces courbes de cotations mensuelles, où notre race paye la rançon de sa gloire à chaque édition, sont inacceptables et incompréhensibles pour un éleveur. En effet, si les machines à classer sont maintenant généralisées dans les lieux d'abattage, comment expliquer que des carcasses jugées identiques soient rémunérées de façon discriminatoire en fonction de leur appartenance raciale ?

En conséquence directe, mais pas exhaustive, on se doit d'admettre une érosion lente, mais constante de nos effectifs depuis 10 ans, certes au profit de céréales, mais aussi au bénéfice plus inquiétant d'autres races.

Ces transferts de race, alors que beaucoup d'études menées par des experts indépendants (souvent dans d'autres pays) placent encore la race Charolaise comme la première race en Efficacité Alimentaire notamment, doivent cependant nous interpeller et nous amener à prendre notre part de responsabilité, en repensant notre sélection et notre communication et ce sans tabou.

Sachant qu'en sélection bovine, les modifications de curseurs mettent du temps pour être palpables sur le terrain, et que nous subissons l'absence de choix courageux, collectifs et raciaux de la décennie précédente, il est urgent d'en faire de nouveaux, tous ensemble ici, au Parlement de la Race.

Ceci ne peut ou ne pourra se faire sans un état d'esprit nouveau. Il nous faudra donc tous faire des efforts pour que nos débats deviennent génétiques plus que politiques, pour que

nos éleveurs restent des adhérents et ne deviennent pas des clients, pour que les parts de marché de la Race à conquérir ou à conserver soient notre guide quotidien et pas celles de telle ou telle structure...

En avons-nous tous envie, à l'heure où un Nouveau Règlement Zootechnique Européen s'impose ? Ce dernier, basé sur l'harmonisation des dispositifs de chaque état membre afin de permettre de meilleurs échanges génétiques au sein de l'Union Européenne, peut aussi engendrer la fragmentation de notre unité raciale !

Ce texte, largement inspiré du modèle allemand, n'est, à ce jour, ni validé ni définitif, et pourtant il a déjà fait l'objet d'interprétations à l'issue de traductions hasardeuses, voire tendancieuses, puis de diffusion en régions françaises comme s'il y avait urgence à brûler notre Dispositif Génétique Français reconnu de par le monde entier (récompense ICAR), mais aussi si longtemps encensé en France, comble de l'ironie, par ceux qui le ringardisent alors que d'autres pays se sont accrochés aux leurs pour en faire La Référence Européenne.

Chaque acteur de la génétique ayant entrevu, à travers ce texte, la légitimité d'accomplir les tâches d'autrui pour n'avoir de comptes à rendre à personne en matière de sélection, cette lecture simpliste ne semble pas, aux dernières nouvelles, celle du Ministère de l'Agriculture qui gardera l'octroi des agréments de ces futures BSUE.

En effet, des races petites ou grandes pourraient être mises à mal, à devoir subir la division de leurs membres. De plus, une seule entité qui effectuerait toutes les missions régaliennes du label BSUE en concurrence avec d'autres existantes pourrait-elle objectivement sélectionner, classer, puis diffuser ses animaux sans parti pris ?

Notre Dispositif Génétique Français, depuis la loi de 1966, responsabilisait chaque acteur dans son métier grâce à une notion de service public que l'Etat déléguait aux ex UPRA, puis aux OS, pour que chacun gère sa race et trace sa voie dans la concertation. Hélas, en Charolais, le poids de l'histoire et le poids des entreprises composant notre Fédération ont abouti à ce que seuls, ou presque, le poids de la conjoncture porte la race au sommet de sa gloire des années 1990, la PAC de 1992, puis, l'agrandissement des exploitations sonnait le glas de cette croissance exponentielle de 1960 à 1990.

Nous n'avons pas su anticiper cette érosion naturelle prévisible, en changeant nos logiciels historiques et individualistes au fil des ans, quand d'autres races ont su s'unir pour se construire un avenir avec une seule filière et une seule génétique au service l'une de l'autre !

Ces leçons du passé sont elles entendues à jamais ? Permettez-moi d'en douter, à voir et compter le nombre d'instances, d'outils ou de signes de qualité à ce jour se créant, décidant, ou contractualisant au nom de la race charolaise, sans un minimum de concertation collégiale et raciale, afin d'éviter des doublons ou des incohérences que la conjoncture difficile nous interdit, mais aussi à sentir ces envies d'indépendance de certains parmi nous, qui rêvent plus ou moins haut et fort de quitter notre collectif racial, sans s'inquiéter des conséquences pour la race et les éleveurs !

J'espère au contraire qu'un jour proche, au nom des consommateurs et des éleveurs, nous fassions preuve de plus d'audace et d'unité, afin d'avoir cette lisibilité qui nous fait tant défaut. C'est le seul point positif qu'une crise économique nationale et qu'une crise de l'élevage aussi violentes que celles que nous traversons pourraient nous apporter de bon. Si demain notre Organisme de Sélection ne devient pas LA BSUE Charolaise Française, comme je le souhaite, comme l'immense majorité des éleveurs charolais, je crains de voir venir des jours plus gris encore pour notre race blanche ! En effet, la mondialisation du marché de la viande, relayée par l'Union Européenne, faite de standardisation, va mettre notre patrimoine des races françaises en danger à terme. Et si la France est le seul pays au Monde où races, terroirs, cépages..., font partie intégrante du guide de lecture de notre gastronomie si prisée, pour combien de temps ces repères et valeurs auront le droit de citer dans cette course au profit effrénée ?

Cette harmonisation, là aussi qui commence à pointer le bout de son nez à coup de croisement avec des races anglo-saxonnes plus précoces, me semble être un coup de canif dans notre histoire, où la meilleure agriculture au monde servait les meilleures tables du monde. J'aurais préféré là aussi que ces changements souhaités par certains acteurs de la filière soient débattus et trouvent des réponses au sein de la Base de Sélection Charolaise, plutôt que d'aller rechercher des races dépassées dans leur berceau d'origine depuis longtemps, pour les imposer ensuite à des éleveurs en mal de débouchés rentables et prêts à tout essayer, via des organisations de producteurs entremetteuses.

Ce nivellement par le bas, ou ces effets de mode bien médiatisés par quelques groupes puissants ou quelques artisans bouchers bons communicants, tous surfant sur cette différenciation exotique, n'ont souvent d'autre but que d'exister. En réponse à ces bouleversements qui bourgeonnent où la viande grasse des races anglaises devrait remplacer la viande maigre des races françaises, le «made in France» si cher à nos élus et à notre inter-profession (VBF) devrait aussi s'appliquer à nos races qui n'ont pas à rougir de leur niveau de performance, ni de leur faible taux d'acides gras, face aux Angus ou autres Herefords !

Au dernier Mondial Charolais célébré, ici-même l'an passé, autour du 150^{ème} anniversaire de la création de la Base de Sélection Charolaise, nous avons pu tous ensemble montrer notre force, notre unité à travers notre complémentarité et nos spécificités à plus grande échelle que ce que nous faisons déjà chaque année au SIA.

Ce concept gagnant du «tous rassemblés», où chaque acteur de la race pouvait être présent, constitue l'image même d'une grande race qui sait dépasser ses clivages internes quotidiens, pour s'afficher aux yeux de ses éleveurs, des distributeurs et des consommateurs. J'espère que nous pourrons plus souvent nous retrouver dans cette configuration pour cultiver et façonner ensemble la notoriété de la race charolaise de demain. Si hier, c'est le Herd Book Charolais

«canal historique» de la race charolaise qui a porté cet événement sans précédent, demain, cela devrait pouvoir être n'importe lequel d'entre nous ou nous tous réunis sous la bannière de Charolais-France.

Pour cela, il nous faudra de l'envie, du respect mutuel, il nous faudra également apprendre à travailler comme au Mondial avec l'interprofession bovine qui, de par sa composition, ne peut afficher seule de préférence raciale, mais peut nous aider et réciproquement si tant est que chacun d'entre nous soit convaincu que vendre du VBF ou vendre du Charolais, ça n'est pas antinomique, bien au contraire.

A l'export aussi, si la race charolaise a écrit de belles pages de son histoire avec la conquête de tous les continents au 20^{ème} siècle en créant des troupeaux souche de race pure, puis en créant un pont avec l'Italie devenue durant des décennies, l'atelier de finition des jeunes bovins mâles charolais, il est de notre salut d'en écrire d'autres à l'heure où la viande se fait rare à l'échelle de la planète, à l'heure où les prix français rejoignent chaque jour les plus bas du monde, condamnant à terme les outils de production que sont nos fermes naisseurs. Pour cela, il nous faudra être imaginatifs pour convaincre les pays demandeurs à sortir des carcans de cahiers des charges mondiaux, souvent inadaptés à nos races performantes où la tare du broutard de 250/300 kg, comme celle du baril de l'or noir semble avoir été imaginée par les USA, et qui correspond au poids des veaux noirs Angus qui rentrent en feedlots !

Cette quête de marchés nouveaux salutaires de viande ou de vif ne pourra se faire qu'autour d'une qualité, d'une traçabilité, d'une histoire qui font penser à un produit haut de gamme. Cette synthèse de garanties, notre race la porte dans son nom célèbre et sa robe d'argent qui font rêver les pays émergents, lorsqu'ils viennent en France. Hélas, nous ne savons ou n'osons en tirer profit, préférant se fondre dans une mondialisation où nous ne saurons jamais être compétitifs sans un argumentaire racial !

En France, nous avons aussi des perspectives de développement pour notre race. A condition que nos dirigeants politiques sachent reconnaître le rôle prépondérant des races herbagères comme la Charolaise dans l'occupation du territoire, le maintien de la biodiversité qu'elles engendrent et la production de viande naturelle qualitative qu'elles génèrent. Ce développement de la production, nous avons en France le savoir-faire et la passion pour le faire. Il ne sera toutefois possible que si les éleveurs naisseurs ont, comme tous les autres maillons de la filière, le droit de vendre au dessus du prix de revient et pas en dessous. Cette évidence pour que nos familles d'éleveurs, comme les générations qui nous ont précédés, puissent vivre de leurs troupeaux sans l'obligation d'avoir des panneaux photovoltaïques ou des poulaillers, car ce que les éleveurs français spécialisés subissent actuellement avec des prix de vente inférieurs au marché français d'il y a 30 ans, ou inférieurs aux prix de vente actuels d'une partie du tiers monde, est tout simplement indécent...

Si ces conditions sont réunies rapidement, il nous faudra rouvrir avec tous les partenaires concernés la discussion autour du mot «Charolais», qu'on ne peut ni galvauder ni oublier, mais qu'on se doit de protéger en effet là où d'autres ont su lier la génétique et la viande, nous avons nous aussi le devoir de nous parler et de nous entendre pour n'afficher qu'une seule voie ou ne parler que d'une seule voix, car là aussi la mondialisation nous guette avec déjà des Charolais qui n'en ont plus que le nom !

Ce nom «Charolais», sacré, que toutes les enquêtes consommateurs font ressortir comme celui de la race la plus connue, est soit en train de devenir une marque plus qu'une race, soit

il disparaît complètement de l'étiquetage de base des UVC en rayon boucherie des GMS au profit des seules informations de lieu d'élevage, d'abattage et de découpe. C'est un manque de respect pour nos éleveurs qui alimentent une chaîne de traçabilité lourde, qui commence à la procréation de l'animal et qui semble s'arrêter parfois à la grille de cotation de l'abattoir ! Charolais France devra veiller demain, plus que jamais, à ce que l'emploi du nom «Charolais» soit mérité et garanti grâce à une base de race pure !

Plus proche de nous et pour satisfaire nos utilisateurs, de l'éleveur au consommateur, il nous faut apprivoiser puis vulgariser la sélection génomique, pour en faire, si ce n'est l'incontournable juge de paix de l'évaluation d'un animal, une aide précoce au tri des jeunes animaux.

Notre Organisme de Sélection a misé sur le collectif racial en portant le programme Degeram et en faisant de Gembal sa priorité. Chaque jour qui passe, nous approchons de ce que nos conseillers de l'INRA appellent l'indexation officielle. Il nous faut garder patience tout en construisant ces bases de références utiles à tous. D'autres bases de données ou de références plus privatives viendront, je l'espère, renforcer tôt ou tard ce socle collectif et racial charolais.

En attendant cet avènement génomique avec impatience, mais conscients que cette nouvelle technologie ne balayera pas les outils et services existants sauf à les renforcer et les compléter, il nous faut continuer nos efforts, chacun à son niveau et dans son périmètre, en direction des objectifs actuels de sélection.

Ces objectifs provisoires, je les résumerai en deux axes majeurs, à savoir : l'amélioration des facilités de naissance et

l'amélioration de la conformation des carcasses. Ils trouvent déjà un écho par la mise en place de nouveautés, comme les mesures d'ouvertures pelviennes systématisées en station et déjà accessibles dans les fermes, grâce à Degeram, le retrait progressif des animaux nés par césarienne des concours et du livre A+, l'agrément de juges officiels sous contrôle de bouchers référents, entre autre, l'arrivée prochaine d'un ISU...

Le travail ne manque pas au sein de notre Organisme de Sélection, mais les limites de notre fonctionnement sont connues. Il nous appartient de les repousser ou pas, c'est ce défi à relever qui attend ceux qui en partagent le constat, car la division ou la dispersion ne peuvent être les seules alternatives au manque d'ambition ou d'action actuel.

Au nom des éleveurs charolais et de la grandeur de la première race à viande française, j'en appelle donc à vous tous pour que demain, au-delà de l'esprit d'entreprise que chacun est en droit d'attendre dans sa structure, il n'y ait malgré tout qu'un seul standard de la race, un seul livre généalogique, une évaluation commune des reproducteurs (grille de qualifications et indexation) ! Et pourquoi pas une seule base raciale de génotypes ?

Ce vœu de réussite, d'adaptation au marché et à la nouvelle réglementation Européenne, c'est à Charolais France de le porter.

Merci de votre attention. »

■ **Michel Baudot**, Président de Charolais France

BONNEFOY-FOURNIER SARL
70140 SAUVIGNEY LES PESMES

Tél. 03.84.31.21.01
revitalor@free.fr

REVITALOR®

**Aliment complémentaire
minéral vitalisant
aux plantes**

**Granulés aux
algues marines**

**Pour l'équilibre et
le développement
de vos charolais**

+++ Béta carotène



EQUINS



PORCINS



BOVINS

OVINS
CAPRINS



LA CHAROLAISE

- * 1^{ère} race à viande
- * 1^{ère} race herbagère
- * 1^{ère} race en croisement

**PARCE QU'ELLE
LE VEAU BIEN !**

CHAROLAIS FRANCE c'est :

- Le représentant de la Race
- Le Programme d'amélioration Génétique
- Le Livre Généalogique
- La Recherche appliquée
- Les références Techniques

Dominique Loiseau,
Ambassadrice ***
de la race Charolaise

« Pour de nombreuses raisons économiques, diététiques et écologiques, l'évolution de la consommation de viande rouge se fera au profit de la qualité et au détriment de la quantité.

La race charolaise est une race pure, qui est indissociable de nos territoires. Nos valeurs sont l'authenticité et l'excellence, des valeurs aussi partagées par Charolais France ! »



Gastronomie

Qualité

Terroir

L'Organisme de Sélection de la race bovine Charolaise

Contact Florence MARQUIS
fmarquis@charolaise.fr / 06 82 58 65 13

